

Réussite en licence (session 2007)

Méthode 1 : nombre de diplômés de licence rapporté au nombre d'inscrits en L1 à l'exception des étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement (3,7 % de l'ensemble de la population)			
Régions	Réussite (en %)	Régions	Taux simulé (en %)
Limousin	39,49	Pays de la Loire	32,80
Poitou-Charentes	39,24	Bourgogne	31,81
Pays de la Loire	35,97	Bretagne	31,75
Centre	35,76	Rhône-Alpes	31,52
Bourgogne	34,90	Aquitaine	31,31
Corse	34,84	Poitou-Charentes	31,21
Bretagne	34,18	Centre	31,17
Picardie	33,52	Basse-Normandie	30,70
Aquitaine	33,45	Auvergne	30,60
France-Comté	33,34	Picardie	30,13
Lorraine	33,20	Nord-Pas-de-Calais	30,07
Rhône-Alpes	32,39	Lorraine	29,75
Auvergne	31,12	Limousin	29,64
Midi-Pyrénées	29,76	Alsace	29,25
Languedoc-Roussillon	29,34	Corse	28,72
Basse-Normandie	29,12	Île-de-France	28,70
Nord-Pas-de-Calais	28,92	Languedoc-Roussillon	28,61
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,92	Midi-Pyrénées	28,61
Alsace	28,71	Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,50
Haute-Normandie	27,86	Champagne-Ardenne	28,03
Île-de-France	27,04	Haute-Normandie	27,78
Champagne-Ardenne	24,33	France-Comté	27,37
Province	31,68	Province	30,11
France métropolitaine	30,74	France métropolitaine	29,83
La Réunion	15,74	La Réunion	25,24
Antilles-Guyane	13,52	Antilles-Guyane	22,78
France entière	29,87	France entière	29,50

Méthode 2 : nombre de diplômés de licence rapporté au nombre d'inscrits en L3			
Régions	Réussite (en %)	Régions	Taux simulé (en %)
Centre	90,30	Champagne-Ardenne	85,65
Corse	89,24	Auvergne	85,47
Picardie	89,14	Centre	85,27
Lorraine	88,64	Bretagne	85,08
Pays de la Loire	88,18	Nord-Pas-de-Calais	84,95
Haute-Normandie	88,13	Basse-Normandie	84,93
Poitou-Charentes	88,11	Pays de la Loire	84,92
Bretagne	87,75	Provence-Alpes-Côte d'Azur	84,91
Limousin	87,58	Limousin	84,90
Provence-Alpes-Côte d'Azur	87,57	Poitou-Charentes	84,88
Aquitaine	86,78	Rhône-Alpes	84,81
Basse-Normandie	86,65	Aquitaine	84,73
Limousin	86,51	Provence-Alpes-Côte d'Azur	84,55
Champagne-Ardenne	85,66	Haute-Normandie	84,49
Nord-Pas-de-Calais	85,55	Bourgogne	84,43
Rhône-Alpes	85,50	Alsace	84,43
Bourgogne	84,85	Lorraine	84,18
Alsace	84,57	Languedoc-Roussillon	83,97
Languedoc-Roussillon	84,49	France-Comté	83,90
Haute-Normandie	83,18	Midi-Pyrénées	83,89
Île-de-France	80,42	Île-de-France	83,56
Midi-Pyrénées	80,17	Corse	83,29
Province	86,17	Province	84,67
France métropolitaine	85,00	France métropolitaine	84,44
La Réunion	78,90	La Réunion	84,70
Antilles-Guyane	71,39	Antilles-Guyane	83,65
France entière	84,40	France entière	84,40

Méthode 3 : nombre de diplômés de licence rapporté au nombre d'inscrits en L1 qui sont restés trois années consécutives dans le même établissement ou qui ont quitté l'université au cours de cette période			
Régions	Réussite (en %)	Régions	Taux simulé (en %)
Poitou-Charentes	52,91	Pays de la Loire	46,22
Limousin	51,35	Bretagne	45,21
Centre	50,09	Rhône-Alpes	44,69
Pays de la Loire	49,98	Bourgogne	44,42
Bretagne	48,25	Poitou-Charentes	44,40
Aquitaine	47,50	Centre	44,35
Rhône-Alpes	46,72	Aquitaine	44,24
Corse	46,69	Basse-Normandie	44,10
Bourgogne	46,07	Auvergne	43,24
Lorraine	45,03	Picardie	42,86
France-Comté	44,80	Limousin	42,82
Picardie	44,25	Lorraine	42,47
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43,08	Nord-Pas-de-Calais	42,24
Alsace	43,03	Alsace	41,95
Auvergne	42,78	Corse	41,55
Midi-Pyrénées	42,38	Île-de-France	41,34
Languedoc-Roussillon	42,30	Champagne-Ardenne	41,26
Nord-Pas-de-Calais	40,94	Provence-Alpes-Côte d'Azur	41,19
Haute-Normandie	40,15	Languedoc-Roussillon	40,91
Île-de-France	39,87	Midi-Pyrénées	40,63
Basse-Normandie	39,60	Haute-Normandie	39,90
Champagne-Ardenne	35,86	France-Comté	39,90
Province	44,87	Province	42,90
France métropolitaine	43,86	France métropolitaine	42,58
La Réunion	24,21	La Réunion	37,55
Antilles-Guyane	19,88	Antilles-Guyane	34,34
France entière	42,67	France entière	42,23

Source : MESR-DGSIP-DGRI-SIES.

NB : Ne sont pas pris en compte dans les calculs les universités technologiques (UTC, UTT et UTBM) ainsi que l'Institut national polytechnique de Lorraine.

Source et définitions

Les données utilisées pour mener cette étude proviennent du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Sont pris en compte les étudiants inscrits en première année de licence LMD (L1) ou de DEUG à la rentrée universitaire 2003 dans les établissements recensés par le système SISE en 2003 (82). L'étude du parcours et de la réussite est faite à partir d'une approche longitudinale.

Une cohorte d'étudiants inscrits pour la première fois en L1 ou DEUG est suivie pendant trois années consécutives. Les étudiants inscrits à la fois en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et à l'université ne sont pas pris en compte dans la cohorte.

Les données portent sur les inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les formations dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens.

La réussite nationale en trois ans rapporte le nombre d'admis à la licence à la session 2007 au nombre d'inscrits en licence à la rentrée 2004.

La réussite par établissement, déclinée selon trois méthodes, rapporte le nombre de diplômés au nombre d'inscrits en fonction du champ pris en compte :

- **méthode 1** : inscrits en L1 à l'exception des étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement (3,7 % de l'ensemble de la population), rapportés aux diplômés ;

- **méthode 2** : inscrits en L3 rapportés aux diplômés ;

- **méthode 3** : inscrits en L1 qui sont restés trois années consécutives dans le même établissement ou qui ont quitté l'université au cours de cette période, rapportés aux diplômés.

La **réussite simulée** correspond à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par :

- le sexe

- l'origine socioprofessionnelle des étudiants (regroupée en quatre postes) ;

- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat) ;

- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (bacheliers généraux et technologiques : 18 ans ou avant, bacheliers professionnels : 19 ans), « en retard d'un an » (19 ans ou 20 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans ou après 20 ans) ;

- ancienneté d'obtention du baccalauréat (en 2004, 2003, avant 2003) ;

- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (droit-sciences économiques-AES, lettres-sciences humaines-langues, sciences- STAPS).

Cette méthode permet donc de prendre en compte des effets de structure des populations étudiantes dans les résultats des universités.

Les taux simulés correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères. Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini ici, on ne saurait prétendre rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la

L'écart entre les taux de réussite réel et simulé, ou valeur ajoutée, permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la